



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2005/96
14 juillet 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)
(Cent trente-septième session, 15-18 novembre 2005,
point 3.3 de l'ordre du jour)

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2006-2010
ET CALENDRIER DES RÉUNIONS DU GROUPE DE TRAVAIL
ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES POUR 2006

Transmis par le secrétariat

Note: Le projet de programme de travail reproduit ci-après a été établi par le secrétariat et il est transmis au WP.29 pour examen. Pour faciliter la comparaison du projet de programme de travail avec le texte adopté par le Comité des transports intérieurs à sa soixante-sixième session (ECE/TRANS/156/Add.1), les éléments ajoutés sont indiqués en caractères gras, tandis que les éléments dont la suppression est proposée sont placés entre crochets.

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Des documents sont aussi disponibles via INTERNET à l'adresse suivante:

<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>

I. PROGRAMME DE TRAVAIL

ACTIVITÉ 02.4: ÉLABORATION ET HARMONISATION DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LES VÉHICULES

02.4.1 Règlements relatifs à la construction des véhicules

Priorité: 1

Exposé succinct: Le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) élaborera des règlements et des recommandations applicables aux véhicules automobiles ainsi qu'à leurs équipements et pièces et actualisera ceux qui sont en vigueur, notamment en ce qui concerne les activités pertinentes destinées à améliorer la sécurité de la circulation, à économiser l'énergie et à protéger l'environnement.

ACTIVITÉS PERMANENTES

Travail à faire:

- a) Dans le cadre de l'«Accord concernant l'adoption de prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, aux équipements et aux pièces susceptibles d'être montés et utilisés sur un véhicule à roues, et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces prescriptions» (Accord de 1958) et de l'«Accord concernant l'établissement de règlements techniques mondiaux applicables aux véhicules à roues, ainsi qu'aux équipements et pièces qui peuvent être montés et/ou utilisés sur les véhicules à roues» (Accord de 1998), le Forum mondial élaborera, harmonisera et actualisera des Règlements, afin d'améliorer le comportement des véhicules en ce qui concerne:
- i) les dispositions générales de sécurité et les dispositions contre le vol;
 - ii) la pollution et l'énergie;
 - iii) le freinage et le roulement;
 - iv) l'éclairage et la signalisation lumineuse;
 - v) le bruit, et
 - vi) la sécurité passive.

Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin [2005] 2007:

1. Dans le cadre de l'Accord de 1958: Adoption de quatre nouveaux Règlements et de [soixante] **soixante-dix** amendements à des Règlements existants.
2. Dans le cadre de l'Accord de 1998: Exécution d'un plan d'action pour [le placement et l'harmonisation de] **l'inscription de dix** Règlements dans le Recueil des Règlements admissibles, élaboration de nouveaux règlements techniques mondiaux (rtm) et inclusion de cinq règlements techniques mondiaux (rtm) harmonisés ou nouveaux dans le Registre mondial.

- b) Élaboration de recommandations concernant la construction des véhicules (Résolution d'ensemble R.E.3 et **Résolution spéciale n° 1**) en vue de fixer des orientations en ce qui concerne les prescriptions non visées dans les Règlements.

Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin 2005: Adoption de deux amendements aux Recommandations existantes.

02.4.2 Règlement relatif au contrôle technique périodique des véhicules

Priorité: 1

Exposé succinct: Le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) élaborera des règles sur le contrôle technique périodique des véhicules à roues du point de vue de l'environnement et de la sécurité et la reconnaissance réciproque des résultats de ce contrôle.

ACTIVITÉS PERMANENTES

Travail à faire: Dans le cadre de l'«Accord concernant l'adoption de conditions uniformes applicables au contrôle technique périodique des véhicules à roues et à la reconnaissance réciproque des contrôles» (après son entrée en vigueur), le Forum mondial mettra au point une Règle CEE sur le contrôle des véhicules:

en ce qui concerne la sécurité.

Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin [2005] 2007: Adoption du projet de Règle n° 2 (sur le contrôle en ce qui concerne la sécurité), à annexer à l'Accord de 1997 et **adoption d'un amendement à la Règle n° 1 (sur le contrôle en ce qui concerne le respect de l'environnement)**.

II. CALENDRIER DES RÉUNIONS DU WP.29 ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES EN 2006*

Organes	Session	Dates	Nombre de demi-journées
** Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE)	Cinquante et unième	17-20 janvier (p.m./a.m.)	6
Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)	Cinquante-neuvième	30 janvier-3 février (p.m./a.m.)	8
Groupe de travail du bruit (GRB)	Quarante-troisième	21-23 février (p.m./p.m.)	5
Comité de gestion (WP.29/AC.2)	Quatre-vingt-dixième	6 mars	2
Forum mondial (WP.29), Comité d'administration de l'Accord de 1958, Comité exécutif de l'Accord de 1998 et Comité d'administration de l'Accord de 1997	Cent trente-huitième, trente-deuxième et seizième	7-10 mars	8
Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)	Cinquante-sixième	4-7 avril (p.m./a.m.)	6
Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)	Quatre-vingt-dixième	24-28 avril (p.m./a.m.)	8
Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)	Trente-neuvième	15-19 mai (p.m./a.m.)	8
Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE)	Cinquante-deuxième	6-9 juin (p.m./a.m.)	6
Comité de gestion (WP.29/AC.2)	Quatre-vingt-onzième	19 juin	2
Forum mondial (WP.29), Comités d'administration et Comité exécutif (AC.1, AC.3 et AC.4)	Cent trente-neuvième, trente-troisième et dix-septième	20-23 juin	8
Groupe de travail du bruit (GRB)	Quarante-quatrième	4-6 septembre (p.m./p.m.)	5
Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)	Soixantième	18-21 septembre (p.m./a.m.)	6
Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)	Cinquante-septième	2-6 octobre (p.m./a.m.)	8
Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)	Quatre-vingt-onzième	17-20 octobre (p.m./a.m.)	6

Organes	Session	Dates	Nombre de demi-journées
Comité de gestion (WP.29/AC.2)	Quatre-vingt-douzième	13 novembre	2
Forum mondial (WP.29), Comités d'administration et Comité exécutif (AC.1, AC.3 et AC.4)	Cent quarantième, trente-quatrième et dix-huitième	14-17 novembre	8
Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)	Quarantième	12-15 décembre (p.m./a.m.)	6
TOTAL			108 demi-journées (54 journées)

* À l'exception des trois sessions du WP.29/AC.2 (qui se dérouleront sans interprétation), toutes les sessions seront publiques.

** La session du Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) pourrait être avancée d'une semaine.

La mention «p.m./a.m.» signifie que la session commence le premier jour à 14 h 30 et se termine le dernier jour à 12 h 30.

La mention «p.m./p.m.» signifie que la session (du GRB) commence le premier jour à 14 h 30 et se termine le dernier jour à 17 h 30.

Les sessions dépourvues de mention spéciale commencent à 9 h 30 et se terminent à 17 h 30.

Les sessions du Comité de gestion (WP.29/AC.2) et du Forum mondial (WP.29) commencent à 10 heures.

Pendant les sessions du WP.29, le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 tient normalement ses sessions le mercredi, en fin d'après-midi; les sessions du Comité exécutif (AC.3) de l'Accord de 1998 se tiennent le jeudi matin et les sessions du Comité d'administration (AC.4) de l'Accord de 1997 se tiennent le jeudi après-midi, si elles sont effectivement programmées.

Note:

Comité des transports intérieurs (CTI), soixante-huitième session: 7-9 février 2006; (Bureau du CTI: 6 et 8 février 2006) (participation limitée);

Salon de l'automobile de Genève, Palexpo: 28 février-12 mars 2006 (journées pour la presse: 28 février et 1^{er} mars 2006);

Commission économique pour l'Europe, soixante et unième session: [... février 2006].
